

## ZONE : A-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
<b>H: HABITON</b>							
H1 : Unifamiliale isolée	•						
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
<b>C : COMMERCE</b>							
C1 : Associable à la résidence	•						
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur							
<b>I : INDUSTRIE</b>							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
<b>MARGES</b>							
Avant minimale (m)	15						
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)	5						
Latérale minimale côté opposé (m)	5						
Arrière minimale (m)	10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
Isolée	•						
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal	1						
Nombre d'étages maximal	2						
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production de cannabis							
(3) Tous les usages à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 :Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(2)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl.
(2) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							Date

## ZONE : A-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
		H	C	R	I	P	A
USAGES PERMIS	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique	• <sup>(2)</sup>					
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.	Date
(2) Postes de transformation hydroélectrique seulement							
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-4

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens	•					
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(4)</sup>						
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15 <sup>(3)</sup>					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole ; (2) À l'exception de la culture et la production du cannabis ; (3) Les propriétés riveraines à la Rivière Noire, la marge avant minimale est de 7,5 m (4) Tous les usages à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers						No. Règl.	Date

## ZONE : A-5

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd	• <sup>(1)</sup>					
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(2)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(3)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(4)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Seulement l'usage « usinage de fer » et uniquement si cet usage existait avant l'entrée en vigueur du présent règlement							No. Règl.
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							Date
(3) À l'exception de la culture et la production du cannabis							
(4) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-6

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
R1 : Récréatif intensif							
R2 : Parcs et espaces verts							
R3 : Récréatif extérieur							
<b>I : INDUSTRIE</b>							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production de cannabis							
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-7

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(2)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl.    Date
(2) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : AF-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS																							
	<b>H : HABITATION</b>																								
	H1 : Unifamiliale isolée	•																							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)																								
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)																								
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)																								
	H5 : Maison mobile																								
	H6 : Maison de chambres et pensions																								
	H7 : Résidence privée d'hébergement																								
	<b>C : COMMERCE</b>																								
	C1 : Associable à la résidence	•																							
	C2 : Commerce de détail																								
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur																								
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros																								
	C5 : Professionnel et financier																								
	C6 : Personnel																								
	C7 : Artisanal																								
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger																								
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement																								
	C10 : Commerce d'hébergement																								
	C11 : Commerces liés à la restauration																								
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens																								
	C13 : Commerces au transport et à la construction																								
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis																								
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>																								
	R1 : Récréatif intensif																								
	R2 : Parcs et espaces verts																								
	R3 : Récréatif extérieur	• (1)																							
	<b>I : INDUSTRIE</b>																								
	I1 : Industriel léger																								
	I2 : Industriel moyen à lourd																								
	I3 : Industriel d'extraction	• (2)																							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis																								
	<b>P : PUBLIC</b>																								
	P1 : Éducation et services sociaux																								
	P2 : Administration publique																								
	P3 : Utilité publique																								
	<b>A : AGRICOLE</b>																								
	A1 : Agriculture et activité agricole	• (3)																							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole	• (4)																							
	A3 : Activité agrotouristique	•																							
		<b>MARGES</b>																							
		Avant minimale (m)	15																						
		Avant maximale (m)																							
		Latérale minimale (m)	5																						
		Latérale minimale côté opposé (m)	5																						
Arrière minimale (m)		10																							
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>																									
Isolée		•																							
Jumelée																									
Contiguë																									
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>																									
Nombre d'étages minimal		1																							
Nombre d'étages maximal		2																							
<b>RAPPORTS</b>																									
Bâtiment / terrain maximal (%)		20																							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>																			
(1) L'usage « Centre d'équitation » seulement						No. Régl.	Date																		
						(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole																			
												(3) À l'exception de la culture et la production du cannabis													
																		(4) Exclusivement pour les terrains situés au nord du 5ème Rang et à l'Ouest du chemin Saint-Valérien; et dont l'usage existant est autre qu'agricole et non résidentiel							

## ZONE : AF-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H : HABITATION						
		H1 : Unifamiliale isolée	•					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
H5 : Maison mobile								
H6 : Maison de chambres et pensions								
H7 : Résidence privée d'hébergement								
USAGES PERMIS		C : COMMERCE						
		C1 : Associable à la résidence	•					
C2 : Commerce de détail								
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur								
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros								
C5 : Professionnel et financier								
C6 : Personnel								
C7 : Artisanal								
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement								
C10 : Commerce d'hébergement								
C11 : Commerces liés à la restauration								
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
C13 : Commerces au transport et à la construction								
C14 : Commerces liés au produit du cannabis								
USAGES PERMIS		R : RÉCRÉATIF						
		R1 : Récréatif intensif						
R2 : Parcs et espaces verts								
R3 : Récréatif extérieur								
USAGES PERMIS		I : INDUSTRIE						
		I1 : Industriel léger						
I2 : Industriel moyen à lourd								
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis								
USAGES PERMIS		P : PUBLIC						
		P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
USAGES PERMIS		A : AGRICOLE						
		A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>					
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>							
A3 : Activité agrotouristique	•							
NORMES SPÉCIFIQUES		MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)	5							
Latérale minimale côté opposé (m)	5							
Arrière minimale (m)	10							
NORMES SPÉCIFIQUES		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
		Isolée	•					
Jumelée								
Contiguë								
NORMES SPÉCIFIQUES		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
		Nombre d'étages minimal	1					
Nombre d'étages maximal	2							
NORMES SPÉCIFIQUES		RAPPORTS						
		Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
NOTES							Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Régl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production du cannabis								
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								

## ZONE : AF-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl.
(2) À l'exception de la culture et la production du cannabis							Date
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : AF-4

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
H5 : Maison mobile								
H6 : Maison de chambres et pensions								
H7 : Résidence privée d'hébergement								
USAGES PERMIS	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
C2 : Commerce de détail								
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur								
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros								
C5 : Professionnel et financier								
C6 : Personnel								
C7 : Artisanal								
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement								
C10 : Commerce d'hébergement								
C11 : Commerces liés à la restauration								
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
C13 : Commerces au transport et à la construction								
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis								
USAGES PERMIS	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
R2 : Parcs et espaces verts								
R3 : Récréatif extérieur	• <sup>(1)</sup>							
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd								
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(2)</sup>							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis								
USAGES PERMIS	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
USAGES PERMIS	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>							
A3 : Activité agrotouristique	•							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES							
	Avant minimale (m)	15						
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)	5							
Latérale minimale côté opposé (m)	5							
Arrière minimale (m)	10							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée	•						
Jumelée								
Contiguë								
NORMES SPÉCIFIQUES	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal	1						
Nombre d'étages maximal	2							
NORMES SPÉCIFIQUES	RAPPORTS							
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR / R.E.T.								
NOTES							Amendements	
(1) L'usage « Centre d'équitation » seulement							No. Régl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole								
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								
(4) À l'exception de la culture et la production de cannabis								

**ZONE : AFL-1**

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

		USAGES PERMIS						Amendements	
		No. Règl.	Date						
	<b>H: HABITATION</b>								
	H1 : Unifamiliale isolée	•							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
	H5 : Maison mobile								
	H6 : Maison de chambres et pensions								
	H7 : Résidence privée d'hébergement								
	<b>C : COMMERCE</b>								
	C1 : Associable à la résidence	•							
	C2 : Commerce de détail								
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur								
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros								
	C5 : Professionnel et financier								
	C6 : Personnel								
	C7 : Artisanal								
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement								
	C10 : Commerce d'hébergement								
	C11: Commerces liés à la restauration								
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
	C13: Commerces liés au transport et à la construction								
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis								
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>								
	R1 : Récréatif intensif								
	R2: Parcs et espaces verts								
	R3: Récréatif extérieur								
	<b>I : INDUSTRIE</b>								
	I1 : Industriel léger								
	I2 : Industriel moyen à lourd								
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>								
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis									
<b>P : PUBLIC</b>									
P1 : Education et services sociaux	• <sup>(2)</sup>								
P2 : Administration publique									
P3 : Utilité publique									
<b>A : AGRICOLE</b>									
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(3)(5)</sup>								
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(4)</sup>								
A3 : Activité agrotouristique	•								
	<b>MARGES</b>								
	Avant minimale (m)	15							
	Avant maximale (m)								
	Latérale minimale (m)	5							
	Latérale minimale côté opposé (m)	5							
	Arrière minimale (m)	10							
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
	Nombre d'étages minimal	1							
	Nombre d'étages maximal	2							
<b>RAPPORTS</b>									
Bâtiment / terrain maximal (%)	20								
<b>NOTES</b>								<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole								No. Règl.	Date
(2) L'usage « Cimetière » seulement									
(3) Excluant:									
- Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux									
- Les animaux à fourrure									
- Les suidés (porcs, sanglier...)									
(4) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers									
(5) À L'exception de la culture et la production du cannabis									

**ZONE : AFL-2**

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Education et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Régl.
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)							Date
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À L'exception de la culture et la production du cannabis							

## ZONE : AL-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À l'exception de la culture et la production du cannabis						No. Règl.	Date

## ZONE : AL-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
<b>H : HABITATION</b>								
H1 : Unifamiliale isolée		•						
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
H5 : Maison mobile								
H6 : Maison de chambres et pensions								
H7 : Résidence privée d'hébergement								
<b>C : COMMERCE</b>								
C1 : Associable à la résidence		•						
C2 : Commerce de détail								
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur								
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros								
C5 : Professionnel et financier								
C6 : Personnel								
C7 : Artisanal								
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement								
C10 : Commerce d'hébergement								
C11: Commerces liés à la restauration								
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
C13: Commerces liés au transport et à la construction								
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis								
<b>R : RÉCRÉATIF</b>								
R1 : Récréatif intensif								
R2: Parcs et espaces verts								
R3: Récréatif extérieur								
<b>I : INDUSTRIE</b>								
I1 : Industriel léger								
I2 : Industriel moyen à lourd								
I3 : Industriel d'extraction		• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis								
<b>P : PUBLIC</b>								
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
<b>A : AGRICOLE</b>								
A1 : Agriculture et activité agricole		• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole		• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique		•						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>								
<b>MARGES</b>								
Avant minimale (m)		15						
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		5						
Latérale minimale côté opposé (m)		5						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl.	Date
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)								
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								
(4) À l'exception de la culture et la production du cannabis								

## ZONE : AL-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée		•				
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence		•					
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction		• <sup>(1)</sup>					
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole		• <sup>(2)(4)</sup>					
A2 : Commerce et industrie légère agricole		• <sup>(3)</sup>					
A3 : Activité agrotouristique		•					
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée		•				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)							
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À l'exception de la culture et la production du cannabis							

## ZONE : CO-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence	•						
C2 : Commerce de détail	•						
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier	•						
C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
C7 : Artisanal	•						
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
C10 : Commerce d'hébergement	•						
C11: Commerces liés à la restauration	• <sup>(1)(2)</sup>						
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(3)</sup>						
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts	•						
R3: Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger	•						
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux	•						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m) <sup>(4)</sup>	15					
	Avant maximale (m) <sup>(4)</sup>	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Plancher / terrain maximum (%)							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel						No. Régl.	Date
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »							
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »							
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.							

## ZONE : CO-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)	•						
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence	•						
C2 : Commerce de détail	•						
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier	•						
C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
C7 : Artisanal	•						
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement	•						
C11: Commerces liés à la restauration	• <sup>(1)(2)</sup>						
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(3)</sup>						
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts	•						
R3: Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger	•						
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux	•						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m) <sup>(4)</sup>	15					
	Avant maximale (m) <sup>(4)</sup>	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
	Plancher / terrain maximum (%)						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel						No. Régl.	Date
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »							
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »							
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.							

## ZONE : CO-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail	•						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	• <sup>(5)</sup>						
	C5 : Professionnel et financier	•						
	C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement	•						
	C11 : Commerces liés à la restauration	• <sup>(1)(2)</sup>						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(3)</sup>						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux	•						
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
		<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m) <sup>(4)</sup>	10					
Avant maximale (m) <sup>(4)</sup>		23						
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Plancher / terrain maximum (%)								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel							No. Règl.	Date
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »								
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »								
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.								
(5) Tous les usages, à l'exception des cours à rebus et ferrailles								

## ZONE : Cons-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts	• <sup>(1)</sup>					
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)						
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)						
	Latérale minimale côté opposé (m)						
	Arrière minimale (m)						
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal						
	Nombre d'étages maximal						
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement l'usage « espace vert naturel » sans équipement.						No. Règl.	Date

## ZONE : Cons-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts		• <sup>(1)</sup>					
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
<b>A : AGRICOLE</b>								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
	<b>MARGES</b>							
	Avant minimale (m)							
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérale minimale côté opposé (m)							
	Arrière minimale (m)							
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
	Isolée		•					
	Jumelée							
	Contiguë							
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)								
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) Seulement l'usage « espace vert naturel » sans équipement.							No. Régl.	Date

## ZONE : ICL-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	•						
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction	•						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis	•						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd	•						
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis	•						
	<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
<b>A : AGRICOLE</b>								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>								
	<b>MARGES</b>							
	Avant minimale (m)	15						
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)	5						
	Latérale minimale côté opposé (m)	5						
	Arrière minimale (m)	10						
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
	Nombre d'étages minimal	1						
	Nombre d'étages maximal	2						
	<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	(1)							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) La superficie brute totale des planchers des bâtiments (principal et accessoire) ne peut être supérieure à 40% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 2 000 m <sup>2</sup> .							No. Règl.	Date

## ZONE : ICL-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée							
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
H5 : Maison mobile								
H6 : Maison de chambres et pensions								
H7 : Résidence privée d'hébergement								
C : COMMERCE								
C1 : Associable à la résidence								
C2 : Commerce de détail	•							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	•							
C5 : Professionnel et financier								
C6 : Personnel								
C7 : Artisanal								
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•							
C10 : Commerce d'hébergement								
C11 : Commerces liés à la restauration	•							
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
C13 : Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(1)</sup>							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis								
R : RÉCRÉATIF								
R1 : Récréatif intensif								
R2 : Parcs et espaces verts								
R3 : Récréatif extérieur								
I : INDUSTRIE								
I1 : Industriel léger	•							
I2 : Industriel moyen à lourd								
I3 : Industriel d'extraction								
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis								
P : PUBLIC								
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES							
	Avant minimale (m)	15						
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)	5						
	Latérale minimale côté opposé (m)	5						
	Arrière minimale (m)	10						
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal	1						
	Nombre d'étages maximal	2						
	RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	(2)							
NOTES							Amendements	
(1) Tous les usages, à l'exception de l'usage "Compagnie de transport terrestre"							No. Régl.	Date
(2) La superficie brute totale des planchers des bâtiments (principal et accessoire) ne peut être supérieure à 40% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 2 000 m <sup>2</sup> .								

## ZONE : LET-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>	
	H1 : Unifamiliale isolée	
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)	
	H5 : Maison mobile	
	H6 : Maison de chambres et pensions	
	H7 : Résidence privée d'hébergement	
	<b>C : COMMERCE</b>	
	C1 : Associable à la résidence	
	C2 : Commerce de détail	
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	
	C5 : Professionnel et financier	
	C6 : Personnel	
	C7 : Artisanal	
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	
	C10 : Commerce d'hébergement	
	C11 : Commerces liés à la restauration	
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens	
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction	
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis	
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>	
	R1 : Récréatif intensif	
	R2 : Parcs et espaces verts	
	R3 : Récréatif extérieur	
	<b>I : INDUSTRIE</b>	
	I1 : Industriel léger	
	I2 : Industriel moyen à lourd	
	I3 : Industriel d'extraction	
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis	
	<b>P : PUBLIC</b>	
	P1 : Éducation et services sociaux	
	P2 : Administration publique	
	P3 : Utilité publique	
	<b>A : AGRICOLE</b>	
	A1 : Agriculture et activité agricole	
	A2 : Commerce et industrie légère agricole	
	A3 : Activité agrotouristique	
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>
		Avant minimale (m)
		Avant maximale (m)
		Latérale minimale (m)
		Latérale minimale côté opposé (m)
Arrière minimale (m)		
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>		
Isolée		
Jumelée		
Contiguë		
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>		
Nombre d'étages minimal		
Nombre d'étages maximal		
<b>RAPPORTS</b>		
Bâtiment / terrain maximal (%)		
<b>NOTES</b>		
(1) Seulement l'usage « aire d'enfouissement de matières résiduelles », sans possibilité d'y prévoir néanmoins une installation de transfert de matières résiduelles.		
<b>Amendement</b>		
No. Régl.	Date	

## ZONE : IN-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement	•					
	<b>C: COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier	•					
	C6 : Personnel	•					
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration	•					
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R: RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif	•					
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I: INDUSTRIE</b>						
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P: PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux	•						
P2 : Administration publique	• <sup>(1)</sup>						
P3 : Utilité publique							
<b>A: AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	10					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	30						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Tous les usages, à l'exception des activités liées aux matières résiduelles (enfouissement et transfert).						No. Régl.	Date

## ZONE : IN-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif		•				
	R2 : Parcs et espaces verts		•				
	R3 : Récréatif extérieur		•				
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux		•					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	10					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée		•				
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	30					
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
						No. Régl.	Date

## ZONE : IN-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C: COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>					
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R: RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I: INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P: PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux	•						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A: AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	10					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	30						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel							No. Règl.
							Date

## ZONE : RE-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
	<b>A : AGRICOLE</b>						
	A1 : Agriculture et activité agricole						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole						
	A3 : Activité agrotouristique						
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>						
		<b>MARGES</b>					
		Avant minimale (m) <sup>(1)</sup>	15				
		Avant maximale (m) <sup>(1)</sup>	23				
		Latérale minimale (m)	2				
		Latérale minimale côté opposé (m)	4				
		Arrière minimale (m)	10				
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
Isolée		•					
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal		1					
Nombre d'étages maximal		2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>					<b>Amendements</b>		
(1) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.					No. Règl.	Date	



## ZONE : RE-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS									
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>								
	H1 : Unifamiliale isolée	•							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
	H5 : Maison mobile								
	H6 : Maison de chambres et pensions								
	H7 : Résidence privée d'hébergement								
	<b>C : COMMERCE</b>								
	C1 : Associable à la résidence	•							
	C2 : Commerce de détail								
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur								
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros								
	C5 : Professionnel et financier								
	C6 : Personnel								
	C7 : Artisanal								
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement								
	C10 : Commerce d'hébergement								
	C11: Commerces liés à la restauration								
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
	C13: Commerces liés au transport et à la construction								
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis								
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>								
	R1 : Récréatif intensif								
	R2: Parcs et espaces verts	•							
	R3: Récréatif extérieur								
	<b>I : INDUSTRIE</b>								
	I1 : Industriel léger								
	I2 : Industriel moyen à lourd								
	I3 : Industriel d'extraction								
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis								
	<b>P : PUBLIC</b>								
	P1 : Éducation et services sociaux								
	P2 : Administration publique								
	P3 : Utilité publique								
	<b>A : AGRICOLE</b>								
	A1 : Agriculture et activité agricole								
	A2 : Commerce et industrie légère agricole								
	A3 : Activité agrotouristique								
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>							
		Avant minimale (m)	15						
		Avant maximale (m)	23						
		Latérale minimale (m)	2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4							
Arrière minimale (m)		10							
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>									
Isolée		•							
Jumelée									
Contiguë									
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>									
Nombre d'étages minimal		1							
Nombre d'étages maximal		2							
<b>RAPPORTS</b>									
Bâtiment / terrain maximal (%)	20								
<b>NOTES</b>									
							<b>Amendements</b>		
							No. Régl.	Date	

## ZONE : RE-4

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• <sup>(1)</sup>					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• <sup>(1)</sup>					
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
	<b>A : AGRICOLE</b>						
	A1 : Agriculture et activité agricole						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole						
	A3 : Activité agrotouristique						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Exclusivement pour les terrains situés à l'ouest de la rue Ostiguy						No. Régl.	Date

## ZONE : RE-5

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions	•					
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•					
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•(1)					
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
1- Uniquement si cet usage existait avant l'entrée en vigueur du présent règlement.						No. Règl.	Date

## ZONE : RE-6

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif	•						
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
							No. Règl.    Date	

## ZONE : RE-7

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
	<b>A : AGRICOLE</b>						
	A1 : Agriculture et activité agricole						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole						
	A3 : Activité agrotouristique						
		<b>MARGES</b>					
		Avant minimale (m) <sup>(1)</sup>	15				
		Avant maximale (m) <sup>(1)</sup>	23				
		Latérale minimale (m)	2				
		Latérale minimale côté opposé (m)	4				
		Arrière minimale (m)	10				
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>					
Isolée		•					
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal		1					
Nombre d'étages maximal		2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)		20					
<b>NOTES</b>							
(1) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.					<b>Amendements</b>		
					No. Règl.	Date	









## ZONE : RE-11

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H : HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	7,6					
		Avant maximale (m)	15					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	5					
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
							No. Règl.    Date	

## ZONE : RE-12

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	7,6					
		Avant maximale (m)	15					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	5					
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
							No. Règl.    Date	

## ZONE : RE-13

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>							
	Avant minimale (m)	7,6						
	Avant maximale (m)	15						
	Latérale minimale (m)	2						
	Latérale minimale côté opposé (m)	4						
	Arrière minimale (m)	5						
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
	Nombre d'étages minimal	1						
	Nombre d'étages maximal	2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES								
								<b>Amendements</b>
								No. Règl.
								Date





## ZONE : VLI-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur			●(1)				
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole			●				
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		5						
Latérale minimale côté opposé (m)		5						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée			●					
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
(1) Exclusivement l'usage « Terrain de camping »						No. Régl.	Date	

## ZONE : VLR-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	R1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	7,5					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
							No. Régl.	Date

## ZONE : VLR-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile	•					
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C: COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R: RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I: INDUSTRIE</b>						
	I1: Industriel léger						
	I2: Industriel moyen à lourd						
	I3: Industriel d'extraction						
	I4: Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P: PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
	<b>A: AGRICOLE</b>						
	A1 : Agriculture et activité agricole	•					
	A2 : Commerce et industrie légère agricole						
	A3 : Activité agrotouristique						
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>					
		Avant minimale (m)	10				
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)		2					
Latérale minimale côté opposé (m)		4					
Arrière minimale (m)		10					
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
Isolée		•					
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal		1					
Nombre d'étages maximal		2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.						No. Régl.	
						Date	